Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20261104-DELIB02115-DE

Délibération n° 2026-0211-5

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 2 novembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Convocation :
Du 29/10/2026

Affichage : 04/11/2026

L'An deux mille vingt-six, le 2 novembre à 20 heures 30
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Maxime PERRIN, Marina HERVE, Cécile LE MOUEL, Antoine BERTHO, Cécile DANIEL, Jeanne-Françoise DAGORNE, Dominique GUEMENE, Karine LE CORFF, Estelle LEPIOUFF, Jérôme LE QUINTREC, Sébastien MAURY-KERVELLA, Eric MALOLEPSZY, Pierre PAYS

Absents – Excusés : Taïbou CARADEC et Jean-Marc MORIO ayant donné pouvoir respectivement à Gaëlle GUILLO et Jérôme LE QUINTREC

Secrétaire de séance : Eric MALOLEPSZY

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE SAINT JOSEPH

Rapporteur : Monsieur MAXIME PERRIN adjoint au maire en charge des finances

L'Association des Parents d'Élèves (APEL) de l'École Saint-Joseph de Meucon a sollicité le soutien financier de la commune pour l'organisation d'un Fest-Noz organisé le 14 mars dernier à la salle du Triskell.
Cet événement s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique de l'année scolaire consacré à la Bretagne. Les élèves bénéficient notamment d'interventions culturelles et d'une initiation à la danse bretonne. La manifestation a débuté par un spectacle présenté par les enfants avant de se poursuivre par un Fest-Noz ouvert à l'ensemble de la population.
Au-delà de sa dimension éducative, cette manifestation présente un intérêt pour la commune en contribuant à l'animation culturelle locale, à la valorisation du patrimoine breton et au renforcement des liens intergénérationnels entre habitants.

Afin de contribuer au financement des dépenses liées à l'organisation de cet événement (location et aménagement de salle, sonorisation, communication, interventions culturelles, logistique et accueil du public), il est proposé d'accorder à l'APEL de l'École Saint-Joseph une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve ce bordereau.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.